

# LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement.

Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagés passifs, mais des acteurs engagés.

<p>DES ATTITUDES COMMUNES</p>	<p>A l'école Jeanne d'Arc l'équipe éducative fait de ses conseils, son accompagnement, son non jugement une force. Les familles s'engagent dans la même dynamique à ne pas juger, critiquer les pratiques pédagogiques... des enseignantes. C'est au cours d'un entretien que les enseignantes et/ou la directrice vous expliqueront, argumenteront leur choix fait dans le respect des directives ministérielles.</p>
<p>CREATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION</p>	<p>A l'école Jeanne d'Arc les familles sont accueillies par la directrice lors d'un entretien individuel d'environ 40 min pour une inscription. Un accueil des nouvelles familles est proposé en mai. Les enfants et leurs parents découvrent l'école et ce nouvel espace de manière personnalisée et adaptée. Les parents qui souhaitent collaborer avec l'école peuvent rejoindre les 2 associations : APEL (association des parents d'élèves) et OGEC (organisme de gestion), ou être parents correspondants de classe et assister au conseil d'école pour favoriser le lien : familles-familles et familles-école. La meilleure collaboration est de suivre le travail de son enfant et de répondre favorablement aux sollicitations des maîtresses. Fournitures scolaires apportées le jour de la rentrée et entretenues tout au long de l'année. Signer les circulaires en temps et en heure, rapporter le cahier de liaison. Participer à la réunion de classe en septembre. S'inscrire au Rendez-vous proposé par la maîtresse...</p>
<p>UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE</p>	<p>A l'école Jeanne d'Arc, parents et école collaborent pour Elever l'enfant dans toute sa dimension : scolaire, personnelle et spirituelle. Le discours commun sur des valeurs éducatives, humaines et religieuses partagées, permettent à l'élève de se construire, de prendre des responsabilités, des initiatives, faire des choix.</p>

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative
- Le contrat de scolarisation qui fixe l'engagement de chacun
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental 'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, la famille appose sa signature sur le document d'inscription.

Cette signature atteste la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves - de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

